

SÉANCE ORDINAIRE 15 JUIN 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE QUINZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES QUINZE.

Sont présents formant quorum :

Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, président Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac Manon Robitaille, représentante de Deux-Montagnes

Sont également présents :

Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

Était absent :

Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac, vice-président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RT 056-06-2015

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2015

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 15 juin 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

PROCÈS-VERBAL

Résolution RT 057-06-2015

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2015

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

ADMINISTRATION

Résolution RT 058-06-2015

3.1 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2015</u>

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie 15-06-2015 au montant de **21 190.94 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Résolution RT 059-06-2015

3.2 <u>MANDAT DE VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 CONFIÉ À CAVANAGH HOTTE ARCHAMBAULT INC.</u>

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes accepte l'offre de service présentée par Cavanagh, Hotte, Archambault, Inc. pour la vérification comptable de l'année 2015 au coût de 7 580 \$ plus les taxes applicables, soit 3 % d'indexation de l'offre de service de 2014.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-413.

Résolution RT 060-06-2015

3.3 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LES INDICATEURS DE GESTION POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT la mise en place des indicateurs de gestion qui ont pour

but de fournir aux élus et aux gestionnaires de l'administration municipale un outil de mesure dans le

but d'améliorer sa gestion;

CONSIDÉRANT QUE les rapports devront être transmis au ministère des

Affaires municipales de l'Occupation du territoire et des

régions;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu d'entériner le rapport annuel de la trésorière concernant les indicateurs de gestion de 2014 de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes tel que présenté. Ce rapport est déposé au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire tel que prévue par la Loi. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 061-06-2015

3.4 PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA VALIDATION DES DONNÉES INSCRITES AU SOMAE ET LA PRODUCTION DU RAPPORT ANNUEL, AINSI QUE POUR LA RÉALISATION DES TÂCHES SUPPLÉMENTAIRES DÉCOULANT DE L'APPLICATION DU ROMAEU

CONSIDÉRANT les coûts d'exploitation d'ouvrages d'assainissement

des eaux usées (Dossier 531085) pour l'année 2015 tels

que décrits à la résolution numéro 021-02-2015;

CONSIDÉRANT QUE l'application des nouvelles prescriptions du ROMAEU

regardant le suivi analytique des installations de traitement des eaux usées et des ouvrages de surverse, engendre un surplus de travail pour nos équipes;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu qu'il soit adopter une dépense, pour l'application opérationnelle du ROMAEU, en regard à un ajustement forfaitaire au montant de 1 884 \$ par année, plus les taxes applicables.

Et également résolu d'adopter une dépense d'au plus 1 050 \$, plus les taxes applicables, pour la validation des données inscrites au SOMAE et la production du rapport annuel 2014.

Et également résolu d'abroger la résolution numéro 048-05-2015.

La présente dépense est assumée par le poste budgétaire 02-415-00-445.



EXPLOITATION

Résolution RT 062-06-2015

4.1 <u>DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'EXPLOITATION DES ÉTANGS AÉRÉS PAR LA FIRME AQUATECH SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie de traitement des eaux usées de Deux-

Montagnes, par sa résolution RT-337-12-2011, a octroyé un contrat d'exploitation des étangs aérés à Aquatech,

Société de gestion de l'eau inc;

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la firme doivent déposer à la régie

un rapport d'activités mensuel conformément aux

clauses du contrat;

Suivant la présentation par appel conférence de monsieur Benjamin Crampond;

En conséquence,

Il est proposé par madame Manon Robitaille Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que le rapport mensuel du mois de mai 2015 soit approuvé par le conseil d'administration de la régie. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 063-06-2015

4.2 <u>DÉPÔT DU RAPPORT DE COMPILATION DES DÉBITS DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES POUR LE MOIS DE MAI 2015</u>

Il est proposé par monsieur Yves Legault Appuyé de madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu que la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve le rapport de compilation des débits de l'usine de traitement des eaux usées de la station d'épuration et la répartition entre les municipalités membres pour le mois de mai 2015. Le rapport est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 064-06-2015

6.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2015

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Manon Robitaille

Appuyé de monsieur Yves Legault

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 18h40.

NORMAND CLERMONT	STÉPHANE GIGUÈRE
PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE